

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Le 15 décembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 9 décembre 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 18

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis,
LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, FRESNEAU Éric, FREULON
Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène,
LETHIELLEUX Joëlle, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany),
THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle).

Absents excusés : ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, de MIEULLE Roger, DIARD
Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice,

Absents : ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier, MARTIN Denis,

Secrétaire de Séance : RENAULT Alexandra.

DCM N° 2025 - 077 : ZAC DU CLOS DES VIGNES A DAUMERAY – COMPTE RENDU D'ACTIVITE A LA COLLECTIVITE – ANNEE 2024 (CRAC) -

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Luc DAVY, adjoint au Maire et Maire délégué.

Monsieur DAVY présente le Compte Rendu d'Activité à la Collectivité 2024 établi par la Société ALTER PUBLIC pour la ZAC du Clos des Vignes à DAUMERAY.

Il expose notamment l'échéancier prévisionnel et le plan de trésorerie prévisionnel de l'opération révisés au 31/12/2024 et fait savoir que le montant prévisionnel en dépenses et recettes est évalué à 1.368 K€ HT.

Il précise que compte tenu du retard pris sur le planning prévisionnel de cession des terrains, les dépenses prévisionnelles sont en augmentation de 25 K€ HT. La participation totale de la commune devra donc passer de 170.000 € à 195.000 €.

Un avenant N°2 au contrat de concession va être proposé pour accepter cette augmentation de la participation communale.

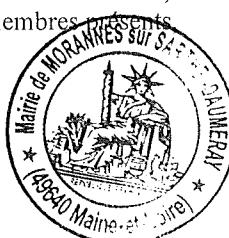
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le présent bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2024 portant les dépenses et les recettes de l'opération à hauteur de 1.368 K€ HT,
- APPROUVE l'augmentation de la participation d'équilibre de la somme de 25 K€ soit un montant total de 195 K€ HT,

La présente délibération sera déposée en préfecture et ampliation sera transmise à la société ALTER.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20251215-DCM2025-077-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025